L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX, No. 73 RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLÉANS.
VENDREDI MATIN, 2 JUIN.

Les débats sur l'amnistie en France.

On écrit de Versailles (Chambre des Députés) au *Journal des Débats*:

"Quatre heures de séance, cette fois, et quatre heures bien remplies. L'action est engagée; elle durera peut-être plus d'un jour encore, mais dès à présent la physionomie de la Chambre permet de dire quel sera le sort de la question de l'amnistie. Elle est inévitablement condamnée. Le principe n'obtiendra pas 100 voix, s'il y a un vote sur le principe.

"Il n'a été prononcé que trois discours: deux en faveur de l'amnistie, et un contre. MM. Clémenceau et Lockroy n'ont été visiblement soutenus que par les encouragements et les applaudissements de l'extrême gauche. Toute la gauche, tout le centre et une partie de la droite ont, au contraire, applaudi M. Lamy à plusieurs reprises; et si le reste de la droite n'a eu à exprimer de sympathies pour aucun des trois orateurs, il est clair que ses membres ne voteront pas avec ceux qui réclament l'amnistie comme un droit et pour réhabiliter à la fois les chefs et les soldats de la Commune.

"La salle était pleine; mais on sentait bien que le débat ne comportait pas les sentiments ordinaires de curiosité qui animent les séances à effet de nos Assemblées. Il a fallu du temps avant que les opinions se déclarassent par des signes d'approbation ou d'improbation, et à aucun moment les applaudissements n'ont été prodigués avec une véritable chaleur.

"M. Clémenceau, qui a parlé le premier, a occupé la tribune deux heures, et il a fait de grands efforts pour ne pas sortir du ton de la modération. Son discours, souvent très habile, eût été véritablement remarquable s'il se fût soutenu comme il avait commencé. C'est une longue histoire de toutes les causes qui expliquent la naissance et le développement de l'insurrection de la Commune. Comme l'a dit M. Lamy en lui répondant, M. Clémenceau n'a pas incriminé tout le monde excepté la Commune; mais il a au moins trouvé des motifs d'expliquer la Commune dans tout, excepté en elle-même.

"Les responsabilités se diviseraient donc à l'infini, et le crime ainsi n'existerait pour ainsi dire plus. Mais, s'il existe, n'a-t-il pas été expié suffisamment, et y avait-il une justice au monde qui fût capable de distinguer, dans la répression, entre les crimes et les délits politiques, et les crimes et les délits de droit commun? Pour l'orateur, enfin, tout est lié fatalement dans l'histoire de la Commune, et il cite le comte Siméon parlant en 1830, pour prouver que le pillage en bande n'est lui-même qu'un crime ou qu'un délit politique aux époques où les esprits sont dérégiés par une grande commotion morale.

"Il a cité ensuite Royer-Collard pour démontrer que "la nécessité de punir cesse avec l'utilité de le faire." Nous connaissions le passage; mais Royer-Collard n'a point parlé dans un temps semblable au nôtre, au sortir de si terribles épreuves, et lorsqu'il s'agit de fonder la république de l'ordre et de la raison, même au prix des sacrifices de compassion qui peuvent coûter le plus aux âmes républicaines.

"M. Lamy, dans une réplique très chaudement prononcée, et souvent pénétrée d'une vive émotion, a parfaitement fait ressortir l'unique point de dissentiment qui sépare ici les partisans de la république. Les uns ne croient pas nécessaire de rassurer les esprits et ne tiennent compte que de l'opinion des grands centres de population; mais la république doit vivre cette fois, et elle ne peut vivre qu'à force de sagesse. Le monde s'étonne qu'elle ait pu enfin commencer de s'organiser, malgré tous les obstacles qu'elle a eu à vaincre. Il faut qu'il sache bien que ce n'est pas une expérience que tente la France, mais un gouvernement régulier et définitif qu'elle se donne.

"Sans doute, la grâce n'est pas exactement la même chose que l'amnistie; la grâce n'efface que le châtiment, et l'amnistie efface la faute; mais l'humanité ne consiste pas dans une formule, et nous devons nous préoccuper avant tout de soulager les souffrances. Or, elles seront soulagées toutes si les coupables de la Commune veulent bien reconnaître qu'ils ont été coupables, ou seulement s'incliner devant l'intérêt d'ordre supérieur qui exige que la république, en leur pardonnant par clémence, ne permet à aucun degré, sous aucun prétexte, la réhabilitation des insensés et les criminels qui ont failli l'empêcher de vivre. Nous en avons pour gage non seulement la promesse du gouvernement, mais sa responsabilité.

"Mais que vaut une promesse ministérielle et même la responsabilité d'un ministère? M. Lockroy n'y attache pas assez d'importance, en un temps si mobile et si fertile en surprises, pour ne pas considérer l'amnistie comme l'unique moyen d'assurer la pacification durable des esprits et la sécurité même de l'avenir.

"Pour le mieux justifier, il a refait à son tour le compte des responsabilités, et il en trouve beaucoup qu'avait négligées M. Clémenceau sans en trouver pourtant plus que ce dernier qui retombent sur la Commune elle-même. Mais il n'est pas ce qui l'a décidé surtout à prendre la parole. S'il est à la tribune, c'est pour nous démontrer, pièces en main, ce que notre industrie a déjà perdu et peut perdre encore à l'exil de nos ouvriers d'élite, que des condamnations ou seulement la crainte des poursuites ont fait fuir à l'étranger. Il a voulu vraiment trop prouver, et c'est bien longtemps se servir d'un argument qui n'est pas fondamental, que de mettre une heure et demie à le tourner et à le retourner dans tous les sens et toutes ses faces. Le discours était, du reste, assez piquant, quelquefois instructif, et d'un ton presque toujours modéré. Mais pouvait-il effacer l'effet des paroles si justes, si honnêtement courageuses et si éloquentes de M. Lamy?

"Nous ne disons rien des deux ou trois moments où le calme de la Chambre a été interrompu. Les tempéraments ne peuvent se maîtriser tous. L'essentiel est que la journée ait eu, dans son ensemble, le caractère grave et digne qu'elle a eu. Puisse le débat s'achever comme il commence!

Elections législatives du 14 mai.

CORSE.

Arrondissement d'Ajaccio.

Inscrits 18,656—Votants, 10,821.

MM. le prince Napoléon	6,023	élu.
Cecealdi	2,880	
Abbatucci	600	
Multedo	250	

On sait qu'aux élections générales, il y avait eu deux tours de scrutin dans cet arrondissement.

Au premier tour, le 1er février, les voix s'étaient ainsi réparties: MM. Rouher, 5,610; le prince Napoléon, 4,498; Cecealdi, 1,813.

Au deuxième tour, le 5 mars: M. Rouher avait été élu par 6,572 contre 5,837 à M. Ceccaldi. On voit que dimanche dernier il y a eu 3,000 votants de moins qu'au scrutin de ballotage du 5 mars.

Arrondissement de Corte.

MM. Gavini, bonapartiste........6,850 élu.
Limpérani, républicain....4,675

Aux élections du 20 février, M. Gavini avait été élu par 6,828 voix contre 4,075 à M. Limpérani.

Arrondissement de Bastia.

Inscrits, 20,582—Votants, 10,287

M. de Casabianca, bonapartiste...9,417 élu.
Voix perdues.........819

Aux élections du 20 février, M. Rouher avait été élu par 8,800 voix contre 4,355 données à M. de Corsi. Dimanche dernier, les républicains n'avaient pas cru devoir opposer de concurrent à M. de Casabianca.

—La Banque de France, qui découvrait, il y a quelques jours, de faux billets admirablement fabriqués, vient de découvrir un nouveau genre de vol qui dénote, chez son auteur, un esprit inventif des plus développés.

Voici comment procédait le sieur X....: Sa position de caissier, dans une maison dont les affaires étaient considérables, faisait passer entre ses mains un grand nombre de billets de la Banque. Prenant un certain nombre de ces billets, il coupait sur le premier, dans le sens de la hauteur, une bande assez mince; sur le second, une bande un peu plus large, qu'il remplaçait par la première; sur le troisième, une bande encore un peu plus large, qu'il remplaçait par la bande détachée du second billet, et ainsi de suite, jusqu'à ce qu'il restât en possession d'un billet entier.

Ainsi, par exemple, avec cent billets, il en créait cent un.

On sait que la Banque ne refuse jamais un billet déchiré, dont toutes les parties sont rejointes, sous la condition que le numéro d'ordre ne fasse pas défaut. Le procédé que nous rapportons ne portait aucune atteinte à ce principe.

L'auteur de ce moyen ingénieux est-il un faussaire? C'est là une question qui, croyons-nous, sera controversée. En tous cas, la Banque de France, l'ayant découvert, a redoublé de surveillance, et il est peu probable que les imitateurs aient chance de réussir.

—Une coïncidence que nous signale le bulletin quotidien des décès:

Quatre personnes portant le nom de *Ricard* sont mortes à Paris le même jour que le ministre de l'intérieur. Ces quatre personnes ne sont pas de ses parents.

LE ROI CHEZ MC MAHON—Hier, à sept heures et demie du matin, dit le *Figaro*, un individu franchissant avec rapidité les degrés de la grande cour du palais de l'Elysée, a pénétré brusquement dans le vestibule et s'est annoncé ainsi:

—Je suis le roi de France, veuillez m'annoncer au président!

L'huissier lui a demandé s'il avait une lettre d'audience.

—Le roi de France n'en a pas besoin, a-t-il répondu, la tête haute!

On a conduit l'inconnu auprès des officiers de service, et il a insisté auprès d'eux avec vivacité.

Ceux-ci l'ont amené auprès de l'agent de police qui se trouvait dans une des salles du palais, et là s'arrêtent nos renseignements.

Nous pouvons seulement ajouter que le prétendu roi de France était élégamment vêtu et avait fort bonne mine.

—M. Faye, le nouveau sous-secrétaire d'Etat à l'intérieur, est né à Marmande (Lot-et-Garonne) en 1826.

Locataires et Propriétaires.

Voici le texte de la nouvelle loi promulguée le 5 avril qui rappelle la loi sur l'exemption de $500 en faveur des locataires et qui indique les objets qui ne peuvent être saisis pour loyers. La loi néglige de dire ce qui pourra être saisi; il eût été plus court de dire qu'on ne pourra rien saisir du tout.

ACTE pour amender l'article six cent quarante-quatre du Code de Procédure; pour rappeler toutes les lois contraires à cet Acte et toutes les lois sur le même sujet; l'amendement à l'article six cent quarante-quatre, du Code de Procédures; pour fixer les pénalités pour la violation de cet Acte; pour fixer les limites de cet Acte et l'interprétation qui doit lui être donnée.

Section 1—Il est décrété par le Sénat et la Chambre des Représentants de l'Etat de la Louisiane, réunis en Assemblée Générale,—Que l'article six cent quarante-quatre du Code de Procédure soit amendé de manière à être comme suit: "Le shérif ou le constable ne peut pas saisir le linge et les vêtements appartenant au débiteur ou à sa femme, ni son lit, ni sa literie, ni ceux de sa famille, ni ses armes, ni ses accoutrements militaires, ni ses outils, ni ses instruments, ni ses livres, ni les machines à coudre nécessaires à l'exercice du métier ou de la profession qui lui donnent les moyens d'existence; il ne saisira, dans aucun cas, les droits de servitude personnelle, d'usage et d'habitation, d'usufruit de l'héritage d'un enfant mineur, ni le revenu de biens dotaux, ni l'argent dû pour le salaire d'un officier, ni les gages d'un travailleur, ni le fourneau de cuisine, ni les accessoires du dit fourneau de cuisine, ni les assiettes, plats, couteaux, fourchettes et cuillers, ni la table, ni les chaises de la salle à manger, ni les bailles, ni les fers à repasser, ni les fourneaux de fers à repasser, ni les portraits de famille appartenant au débiteur, ni les instruments de musique dont se sert un des membres de la famille.

Sec. 2—Il est de plus décrété, &c. Que quiconque enfreindra cet Acte ou quiconque par un artifice ou un subterfuge quelconque, poussera un autre à abandonner, en signant un contrat ou autrement, un des droits que lui donne cet Acte, sera considéré comme coupable d'un délit, et sur condamnation, sera condamné à une amende de deux cents piastres au plus et à un emprisonnement de six mois au plus—ou à l'amende et à l'emprisonnement—au gré de la Cour.

Sec. 3.—Il est de plus décrété, &c., Que toutes les lois contraires au présent Acte et toutes celles qui ont trait à l'amendement de l'article six cent quarante quatre du Code de Procédure sont rappelées.

Sec. 4. Il est de plus décrété, &c., Que la clause de rappel de cet acte ne devra pas être interprétée de manière à affecter l'exemption du homestead, les mille piastres de la veuve, ni les exemptions rurales et agricoles reconnues par les lois actuellement en vigueur—la véritable intention de cet acte étant que ces exemptions ne soient pas affectées.

Sec. 5. Il est de plus décrété, &c., Que cet acte aura force de loi à dater de son adoption.

(Signé) E. D. ESTILETTE,
Orateur de la Chambre des Représentants.
(Signé) C. C. ANTOINE,
Lieutenant-gouverneur et président du Sénat.
Approuvé le 4 avril 1876.
(Signé) WM. P. KELLOGG.
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
Pour copie conforme,
N. DURAND,
Assistant du secrétaire d'Etat

Signal d'incendies, par Télégraphe.

Les cloches d'alarme annonçant un incendie désigneront le quartier ainsi qu'il suit:

Par exemple, lorsque l'alarme est donné par la boîte No. 123, les cloches frapperont 1 coup, puis, 5 secondes après elles frapperont 2 coups, et 5 secondes après, 3 coups indiquant ainsi 123. L'alarme ne sera répété que de 10 en 10 secondes. Autre exemple, pour désigner la boîte No. 48, les cloches frapperont 4 coups, puis un moment après 8 coups—ce qui indiquera que le feu a éclaté dans le voisinage de la boîte 48.

Si l'incendie s'étend, les cloches frapperont 15 coups; s'il devient général, 20 coups. Alors, toutes les pompes de la ville devront se porter au quartier où se trouve la boîte qui a signalé l'incendie.

Les boîtes désignées par une étoile sont automatiques.

5 Coin Harmonie et Levée.
6 Coin Washington et Chippewa.
7 Marché Neuvième.
8 Coin Carondelet et Huitième.
9 Coin Prytania et Neuvième.
12 Coin Magnolia et Washington.
13 Coin Sixième et St-Denis.
*14 Case à pompe No. 22.
15 Case à pompe No. 23.
16 Compagnie Lafayette No 1.
17 Coin Live Oak et Première.
18 Coin Magasin et St-André.
19 Coin Rousseau et Ste-Marie.
21 Coin St-Charles et Première.
23 Coin Dryades et St-André.
*24 Marché Keller.
25 Coin Jackson et Coliseum.
26 Coin Jackson et Liberté.
27 Coin Seconde et Dryades.
29 Coin Market et Levée.
31 Coin Henderson et Levée.
32 Case à pompe No. 12.
34 Case à pompe No 1.
35 Coin Market et Chippewa.
36 Station de Police du 2nd. Pré
37 Coin Race et Magasins.
38 Coin Melpomène et Camp.
41 Station de Chevaux, rue St-Ch
42 Case à pompe No. 20, rue Thalie.
43 Coin Franklin et Terpsichore.
47 Coin Galennié et Nouvelle Levée.
48 Case à pompe No. 6 rue St-Joseph.
51 Coin Constance et Erato.
52 Coin Camp et St-Joseph.
53 Case à pompe No 18, rue Calliope.
54 Coin Nouveau Bassin et Triton Walk.
56 Coin Howard et Clio.
57 Coin Magnolia et Erato.
61 Coin Erato et Franklin.
65 Coin Julie et Levée.
71 Pied de la rue Julie.
72 Coin Canal et Levée.
73 Coin Magazins et Girod.
*74 Coin Natchez et Tchoupitoulas
*81 Coin Canal et Camp.
82 Case pompe No 5 et City Hall.
83 Case à pompe No 13.
84 Coin Carondelet et Commune.
121 Coin Remparts et Canal.
123 Coin Remparts et Poydras.
124 Case à pompe No 14 rue Commune.
125 Workhouse, rue Girod.
126 Coin Commune et Rocheblave.
127 Coin Claiborne et Poydras.
141 Coin Bienville et Vieille Levée.
142 Coin St-Louis et Royale.
143 Case à pompe No 7. rue Dauphine.
145 Coin Bourgogne et Toulouse.
146 Pélican H. & L. No 4, rue du Basin
151 Canal et Robertson. Wood's Press.
152 Coin Bienville et Johnson.
153 Coin Derbigny et Conti.
214 Coin Vieille Levée et St-Philippe.
215 Station de police, Place Jackson.
216 Coin Hopital et Dauphine.
217 Case à pompe No 10 rue Dumaine.
231 Coin Tremé et Esplanade.
232 Coin Remparts et Barracks.
234 Marché Tremé et Prison de paroisse.
235 Case à pompe No 21, rue Claiborne.
236 Coin Chemin du Bayou et Claiborne.
241 Case à pompe No 3, Chemin du Bayou.
242 Coin St-Anne et Miro.
243 Stern's Factory, Français et Broad
252 Case Hook & Ladder No 3.
253 Case à pompe, No 9, rue Esplanade.
254 Case à pompe No 8, rue Victoire.
312 Station de police, rue Champs Elysées.
313 Coin Bagatelle et Esplanade.
314 Coin Bons Enfants et St-Antoine.
315 Coin BonsEnfants et ChampsElysées.
316 Coin Claiborne et St-Bernard.
412 Coin Laharpe et White, R. R. Depot.
413 Coin Amour et Espagne.
*414 Coin Poète et Urquhart.
*415 Coin Mandeville et Claiborne.
*513 Cotton Press et Levée.
514 Marché Washington.
*515 Coin Clouet et Remparts.
*612 Case à pompe No 24, Grands Hommes
*613 Coin Dauphine et Indépendance.
*614 Rue Poland, Station des chars.
615 Casernes des Etats-Unis.
*616 Coin Raynes et Dauphine.

EDITION HEBDOMADAIRE DE L'ABEILLE

Nous publions régulièrement, le samedi matin, une édition hebdomadaire renfermant toutes les matières,—littéraires, politiques et autres,—qui ont paru, pendant la semaine, dans l'*Abeille* quotidienne. Cette édition, complète sous tous les rapports, est fort utile aux personnes qui ne peuvent acheter le journal tous les jours, ou qui désirent tenir leurs amis ou correspondants européens au courant des affaires de la Louisiane. Nous la vendons sous bande dans nos bureaux à raison de 10 cts. le numéro.

ANT. CARRIERE / E. L. CARRIERE. — O. CARRIERE, / CHAS. J. CARRIERE.

A. Carrière & Sons,

Négociants-Commissionnaires,

ENCOIGNURE ROYALE ET DOUANE.

Avances libérales sur consignations à nos amis de Londres, Liverpool, le Havre et Bordeaux.
7sept—1an

SPECTACLES, BALS, &c.

"Contraband Children."

UNE grande représentation burlesque, sera donnée par eux, samedi le 3 Juin, à l'Opéra, au bénéfice des orphelins de l'Asile de Ste Marie, 3ème district.

Vingt artistes paraîtront sur la scène parmi lesquels nous citerons Miss Anderson sur son incomparable cheval. 28 mai

Jardin de Wenger

11 et 13, RUE BOURBON 11 et 13

H. WENGER, propriétaire.

C'EST la plus vaste salle de la ville. On y trouve les meilleurs journaux Européens et américains; TROIS BELLES CHAMBRES pour familles, ayant une entrée séparée. La meilleure bière et les meilleurs vins et liqueurs. Restaurant de première classe à des prix modérés.

La célèbre BIERE MILWAUKEE (LAGER BEER) à cinq sous le verre.

Le plus grand orgue-orchestre du monde joue de 11 heures du matin à minuit. 13jan—1an

Institution de Mlle Defrance,

Pensionnat de Demoiselles

Dirigé

PAR MLLE SUZANNE LARRIEU.

Vincennes, 15 rue Montreuil, près Paris, France.

CET établissement fondé depuis 60 ans offre toutes les garanties pour l'éducation des jeunes personnes. Des cours y sont faits par des professeurs de Paris. Sous le rapport de l'instruction, l'Institution a les mêmes avantages que si elle était située dans Paris, tandisque sous le rapport de l'hygiène, elle est placée dans des conditions exceptionnelles, étant près du bois de Vincennes et entourée d'un air pur et salubre.

Pour informations et références s'adresser au rédacteur en chef de l'Abeille. 6 avril

CARBONICO-PHOSPHATED COD LIVER OIL U. S. PATENT No. 152,746.

L'ACIDE CARBONIQUE

dissout le phosphate de chaux, conserve à l'huile sa PURETÉ et sa FRAICHEUR et la rend plus AGRÉABLE et plus DIGESTIBLE.

C'est la SEULE huile phosphatée qui, à cause de sa supériorité, soit protégée par un brevet d'invention. Les AUTRES ne sont que de SIMPLES MIXTURES rancissant facilement.

A vendre par tous les droguistes.

Renseignements et ordres A. JAN, Droguiste 103 Chartres, N. O.

Toute imitation du nom et du produit sera poursuivie. 13avril—3m

VINGT-SEPTIEME ETAT DE SITUATION ANNUEL —DU— Crescent Mutual Insurance Company.

Nlle-Orléans, 20 mai 1876.

LES Directeurs, conformément à la Charte amendée, soumettent l'état des affaires de la Compagnie, le 30 avril 1876:

Primes d'incendie	$201,006 26	
Primes de mer	37,488 97	
Primes des rivières	114,813 26	—353,308 49
Montant des primes, moins la réassurance et les primes remboursées		263,357 48
Pertes payées et évaluées, y compris toutes celles qui sont connues et ne sont pas payées.		
Pertes par l'incendie	$56,980 10	
Pertes sur mer	18,938 58	
Pertes sur les rivières	71,471 90	—$147,390 58
Taxes, dépenses, réfaction (rebate) au lieu de participation, intérêt, escompte, &c.	83,725 11	—$231,116 60
Laissant, après paiement de 10 pour cent, au comptant, l'intérêt du capital, les bénéfices		$52,238 79

L'actif de la compagnie est comme suit:

Effets à recevoir	$3,728 78	
Prêts sur bons et hypothèques	56,443 33	—$110,772 11
Prêts garantis, payables sur demande	$120,711 37	
En caisse	67,388 04	—$188,099 41
Propriétés foncières		123,034 42
Bons de la ville, actions de banques et autres actions		136,164 00
Primes en voie de recouvrement		27,628 77
Total de l'actif		$585,098 71

Ce qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la compagnie.

THOS. A. ADAMS, Président,
HENRY V. OGDEN, Secrétaire.

Déclaré, sous serment, pardevant moi, ce 20 mai 1876.

WM. H. HOLMES,
Deuxième Justice de paix de la Paroisse d'Orléans.

Les Directeurs ont résolu qu'après le paiement de l'intérêt annuel de DIX POUR CENT sur le capital de la compagnie, un dividende de VINGT POUR CENT sera payé, au comptant, à dater du 12 juin prochain, aux personnes qui se sont assurées par la compagnie et ont droit à ce dividende.

DIRECTEURS.

Thos. A. Adams,	Edw'd Pilsbury,
Sam'l B. Newman,	Jno. E. King,
Sam'l H. Kennedy,	Fred'k Camerden,
John Phelps,	J. L. Harris,
Adam Thomson,	Andrew Stewart,
Henry Abraham,	Joseph Stone,
P. N. Strong,	George Martin,
Victor Meyer,	Alfred Moulton,
Joseph Bowling,	L. C. Jurey,
Edw'd J. Gay,	Edward Nalle,
Jno. M. Sandidge,	Geo. W. Sentell,
Simon Hernsheim,	A. Levi,
Simon Forcheimer,	John Brunasso,
Jos. B. Wolfe,	Wm. H. Matthews.
R. B. Post,	John V. Moore,
	Paul F. Mortimer.

23 mai

Dixième état de situation annuel —DU— Factors' and Traders' Insurance Company.

37.........Rue Carondelet.........37

Nlle-Orléans, 18 mai 1876.

LES directeurs, conformément à la charte, publient l'état suivant des affaires de la compagnie pour l'année fiscale expirée le 30 avril 1876—savoir:

Primes de l'année:

Sur risques d'incendie	$330,054 30	
Sur risques de rivières	289,692 49	
Sur risques de mer	46,908 03	
		$666,654 82
En moins:		
Primes non expirées 1876	$ 86,560 00	
Primes remboursées	11,023 21	
		97,583 21
Montant net des primes		$569,071 61
Pertes payées:		
Sur risques d'incendie	$ 66,231 24	
" " de rivières	191,653 85	
" " de mer	19 593 67	
Total	$277,478 76	
Réassurance	38,233 83	
Réfaction (rebate)	14,046 43	
Taxes de ville et d'État, licences	55,488 91	
Bureau des assureurs de la N. O.	8 549 05	
Dépenses générales brutes	44,558 39	
		$436,355 37
Balance		$132,716 24
En plus—intérêt, escompte et épargnes.		108,285 52
		$241,001 76
En moins—premier intérêt semi-annuel payé sur le capital, 5 pour cent, et le second, échu, 5 pour cent		110,000 00
Bénéfice net		$131,001 76
Réserve		34,000 00
Balance partagée sur le montant net des primes de 1875-76		$ 97,001 76

L'actif de la compagnie est comme suit:

En caisse	$378,884 71
Comptes en voie de recouvrement	41,623 90
Effets à recevoir, en garantie	485,884 21
Effets à recevoir pour primes	23,894 53
Actions de banques et autres actions	257,448 16
Bons de la ville et autres bons	108,303 98
Bons du Masonic Grand Lodge	5,000 00
Bons de l'Odd Fellows Hall Ass'n	5,000 00
Bons de l'Association for Relief of Jewish Widows and Orphans	2,090 00
Propriétés foncières	75,895 85
Total	$1,388,655 40

Ce qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la compagnie.

ED. A. PALFREY, président.
THOMAS F. WALKER, secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nlle-Orléans.

Signé, sous serment, pardevant moi, ce 20 mai 1876.

EDWARD IVY, notaire public.

Le 18 du courant, à une réunion spéciale des directeurs, il a été résolu de payer, sur demande, un second intérêt semi-annuel de CINQ POUR CENT au 30 avril 1876, ce qui fait dix pour cent par an sur le capital de la compagnie ($1,100,000), et un dividende, au comptant, de VINGT POUR CENT aux actionnaires sur le montant ($481,254,07) du montant net de leurs primes participantes pour l'année expirée le 30 avril 1876.

ED. A. PALFREY, président,
MOSES GREENWOOD, vice-président.
THOMAS F. WALKER, secrétaire.

DIRECTEURS:

W. A. Johnson,	W. C. Raymond,
Jno. I. Noble,	T. Lytt Lyon,
John Chaffe,	S. H. Snowden,
Richard Millikan,	S. H. Boyd,
Jno. I. Warren,	Joseph McElroy,
H. T. Buckner,	E. B. Wheelock,
Sam'l Friedlander,	Cyrus Bussey,
A. A. Yates,	Wm. J. Behan,
Jno. I. Adams,	B. F. Eshleman,
Isaac Feherck,	Wm. C. Black,
R. M. Walmsley,	Charles Chaffe,
A. H. May,	J. C. Jurey,
	Wm. Hartwell.

21mai—1m

A vendre,

A VENDRE au chantier de bois de construction (Star Planing Mill and Lumber Yard), au coin des rues Calliope et Remparts:

Bois pour plancher (flooring) à $17 50 les mille pieds, livré.

Planches pour plafond (ceiling) à $13 00 les mille pieds, livré.

R. W. Boards à $13 00 les mille pieds, livré.

Conditions—Comptant.

NICHOLAS CONNELL.

SPECTACLES, BALS, &c.

La célébration —DU— CENTENAIRE, PAR L'Association de Bienfaisance des Commis de la Louisiane AUX FAIR GROUNDS,

Le Mardi, 4 Juillet 1876,

surpassera de beaucoup toutes les fêtes précédemment données par cette organisation.

Le programme des amusements, que l'on prépare sera très long et très attrayant; il sera publié aussitôt qu'il sera complété.

Souscription..........................50 cents.

Les applications pour invitations de dames peuvent être mises à n'importe quel membre de l'Association.

Toute correspondance relative à la célébration doit être adressée au Président du Comité, Lock Box 1786. 14 mai, 21, 28 juin 4, 11, 18

Chemin de fer d'Orléans.

CARS POUR LES FAIR GROUNDS.

LA Compagnie du Chemin de fer d'Orléans prévient les Sociétés, les Clubs, les Ecoles et les Réunions particulières qui organisent des pique-niques et qui ont besoin de CARS pour se transporter, eux et leurs invités, aux Fair Grounds, qu'ils pourront toujours en retenir le nombre qu'il leur plaira en s'adressant au bureau de la compagnie, coin Laharpe et White, ou au Président, J. PLAISANT, No 8, rue St-Louis. Les excursionnistes seront déposés en face de la porte centrale des Fair Grounds. 23mai-151

Le Dr. G. P. MALONEY

150.........Rue du Canal.........150

CHIRURGIEN-DENTISTE.

Ci-devant du Collège de la Pennsylvanie, élève du Collège de la Nouvelle-Orléans et, dentiste du Couvent des Ursulines et de la Maison du Bon Pasteur, se charge de toutes les opérations aux plus bas prix possible. La foire d'État de 1871 lui a décerné une médaille pour les meilleurs râteliers artificiels. 23nov—

NERVOUS EXHAUSTION.—(Epuisement nerveux)—Essai comprenant une série de lectures faites au Musée d'Anatomie de Kahn, à New-York, sur la cause et la guérison du déclin prématuré, indiquant comment on peut, infailliblement, recouvrer la santé, présentant, clairement, les obstacles au mariage, donnant le traitement de la faiblesse du corps et de celle qui provient des nerfs. L'ouvrage est le fruit de vingt ans d'expérience. Prix, 25 cents. S'adresser à l'auteur, le Dr L. J. KAHN, dont le cabinet et la résidence sont au No 51 East 10th street. New York. 1avril—6m

REMEDE INFAILLIBLE —CONTRE LA— DYSSENTERIE.

LE remède de Mme Willoz qui est infaillible même dans les cas de dyssenterie les plus graves, vient d'être patenté récemment sous le nom de "WILLOZ DYSSENTERY REMEDY."

On peut s'en procurer au dépôt général rue Marigny, No 125 et dans les principales pharmacies de la ville. 27oct—1an

Somnambule.

LE PROFESSEUR LENORMAND, de retour de Paris, peut être consulté à la Nouvelle-Orléans comme somnambule, spiritualiste; en maladies et en affaires. Il vous dira la meilleure place où vous serez le plus chanceux dans vos affaires, et il donne des détails sur les vols. Il vous dira le passé, le présent et le futur, et la destinée de chacun. Par sympathie il peut guérir des tracas de famille, et les maladies inconnues ou abandonnées par les docteurs; comme maladies d'estomac, maladies secrètes, douleurs et rhumatismes, &c. Il importe les meilleures médecines de France.—Office, 113 rue St. Philippe, entre Dauphine et Bourgogne—Consultations gratuites pour les pauvres, au médecine, de 3 à 5 heures. 23mars76—1an

La merveilleuse Mme Anna.

QU'EST-CE que l'avenir! qu'est-ce que le passé! qu'est-ce que nous! quel fluide magique nous environne et nous cache les choses qu'il nous importe le plus de connaître!

Madame Anna, dont le nom seul est une garantie, donne ses consultations sur toutes les choses de la vie: bonheur, santé, maladie, affaires, mariages, billets de loterie, etc., elle révèle les mystères les plus cachés.

Office: rue Delord 214, entre Baronne et Carondelet. Heures: depuis 7 heures du matin jusqu'à 6 du soir.
15nov—1an.

LE MEILLEUR DES ENGRAIS DU SUD. ENGRAIS DE STERN SUPER PHOSPHATE D'OS ET OS PURS PULVÉRISÉS.

POUR FAIRE DE BELLES RECOLTES EMPLOYEZ LE STERN'S RAW BONE SUPER PHOSPHATE. — POUR FAIRE DE BELLES RECOLTES EMPLOYEZ LE STERN'S RAW BONE SUPER PHOSPHATE.

En offrant aux planteurs ces engrais bien connus et que fabrique le STERN'S FERTILIZER AND CHEMICAL MANUFACTURING COMPANY (manufacture d'engrais et de produits chimiques de Stern) nous sollicitons respectueusement votre patronage.

Le SUPER PHOSPHATE D'OS ET LES OS PURS MOULUS, dont la fabrication repose sur des principes scientifiques, sont précieux pour l'agriculture; ils sont appréciés, sous le rapport de l'économie et de l'efficacité, à tous les agents qui servent à enrichir le sol. Nous référons les acheteurs aux nombreux consommateurs du Sud, ils en ont fait l'essai et les ont reconnu, à l'unanimité, comme les meilleurs engrais de l'époque.

Notre grande expérience et les facilités que nous avons nous donnent d'incontestables avantages sur tous les concurrents.

Le Dr Joseph Albrecht, dont la réputation de chimiste est bien établie, dirige la fabrication; il ne néglige rien pour s'assurer que le Phosphate qui rend au sol la nourriture minérale que la culture lui enlève.

C'est le premier des engrais pour la production du coton, du sucre et des céréales. Nous désirons seulement que les planteurs qu'on le compare avec les nombreuses imitations inutiles qui se débitent ailleurs sous les noms d'engrais, de guano, &c.

Voici nos prix sur la base du comptant ou le billets acceptés en ville à satisfaction:

Super Phosphate d'os par tonneau de 2000 livres.............$65
Os purs moulus fins, par tonneau de 2000 livres..............$45

Dans des sacs de 200 livres, net.

Nous faisons un escompte de dix pour cent aux personnes qui en achètent de grandes quantités aux prix ci-dessus.

Nos facilités pour la fabrication du

NOIR ANIMAL, DES ACIDES SULFURIQUE, NITRIQUE ET MURIATIQUE SONT INCOMPARABLES.

Nous le signalons à l'attention des acheteurs.

La FABRIQUE est dans la rue des Français, près le Canal Marigny.

L'ENTREPOT est dans la rue des Champs-Elysées, en face de la gare du chemin de fer Pontchartrain.

Pour plus de détails, s'adresser à nos bureaux,

No 14 de la rue de l'Union.

C. M. SORIA, Président.
PAUL ROBELOT, Secrétaire et Trésorier.
J. J. MEYER, Agent Général.
22janv—4m

L'Union Française

BUREAUX, RUE ST-LOUIS, No. 9.

Le public est informé que l'Union Française tient à sa disposition des cultivateurs artisans et ouvriers en tous genres. Des livres sont ouverts pour recevoir les demandes des travailleurs et celles des personnes désirant les employer. Un cours d'anglais gratuit a lieu au siège de la société les Lundi, Mercredi, Vendredi soir à 7 heures.

Président [illegible]

BLACKMAR & FINNEY. 174 CANAL ST. OPPOSITE CHRIST CHURCH. PIANOS, ORGANS & MUSIC

Hibernia Insurance Company,

Bureaux, No 37 de la rue du Camp.

JOHN HENDERSON, président,
P. IRWIN, vice-président,
THOS. F. BRAGG, secrétaire.

Gains	$213,434
Pertes payées	74,741
Bénéfice net	68,438

A une élection qui a eu lieu le lundi 1er du courant, les messieurs dont les noms suivent ont été choisis directeurs de cette compagnie pour l'année courante:

P. Irwin,	John Henderson,
Thomas King,	John G. Ryan,
Thos. Gilmore,	W. J. Castell,
John T. Gibbons,	Jas. A. Girdner,
William Hart,	Emile Gauche,
Davis Jackson,	John H. Hanna,
	F. J. Gasquet,

Et, le 8 mai, à une réunion des directeurs, JOHN HENDERSON, président, P. IRWIN, vice-président, et THOS. F. BRAGG, secrétaire, ont été réélus, à l'unanimité.

Les Directeurs ont déclaré 10 pour cent d'intérêt provenant du bénéfice net des douze derniers mois: un dividende de 4 pour cent sur le capital payé et un dividende de 25 pour cent sur les primes payées par les actionnaires—ce qui fait, avec la réfaction (rebate), 40 pour cent sur les primes. Les dits intérêts et dividendes seront portés au crédit des billets donnés pour actions.

L'intérêt et les dividendes sur les actions payées en plein se payeront, au comptant, aux bureaux de la compagnie, à dater du 15 juin prochain.

THOS. F. BRAGG, secrétaire.
Nlle-Orléans, 12 mai 1876. 21mai—21,28,4,11,18juin

PAS DE RÉDUCTION,

Pas de Renvoi!

Tous les Lots

Payés en plein!

OCCASION SUPERBE

DE

Faire Fortune.

—LA—

COMPAGNIE DE LA LOTERIE DE LA LOUISIANE

—FERA—

A L'OPERA de la Nouvelle-Orléans, Louisiane,

Le SAMEDI, 29 JUILLET 1876,

UN GRAND TIRAGE EN OR.

Gros lot - $100,000!

Un lot à chaque six billets!

3580 LOTS,

Le tout s'élevant à plus de

UN DEMI-MILLION EN OR!

Le tirage commencera positivement à Neuf heures du matin.

Le SAMEDI, 29 JUILLET 1876.

A L'OPERA

De La Nouvelle-Orléans.

AVEC

Grand Concert Promenade

pour lequel les premiers artistes du pays ont été engagés et auquel chaque détenteur d'un COUPON DE BILLET aura droit d'ASSISTER GRATIS

VOYEZ LE PLAN!

PLAN EXTRAORDINAIRE!

20,000 BILLETS A $50.

LISTE DES LOTS:

Un gros lot		$100,000
1 lot		50,000
1 lot		20,000
1 lot		10,000
2 lots de	$5000	10,000
4 lots de	$2500	10,000
20 lots de	$1000	20,000
50 lots de	$500	25,000
1200 lots de	$100	120,000
2000 lots de	$50	100,000

LOTS D'APPROXIMATION:

100 lots d'approximation de $200	20,000
100 lots d'approximation de $100	10,000
100 lots d'approximation de $75	7,500

TOTAL:

3580 lots (en or) s'élevant à.......$502,500

PRIX DES BILLETS:

Billet entier	50 00
Demi-billet	25 00
Dixième de billet	5 00
Vingtième de billet	2 50

En vente à toutes les agences de la Nouvelle-Orléans et au bureau central de la COMPAGNIE DE LOTERIE DE LA LOUISIANE.

S'adresser Lock Box 692, au bureau de Poste de la Nlle-Orléans.

ON PEUT PAYER EN MANDATS SUR LA POSTE, POUR LETTRES ENREGISTRÉES, EN MANDATS DE COMMERCE OU EN ENVOYANT L'ARGENT PAR L'EXPRESS.

Remarquez et souvenez-vous

Qu'au grand tirage en or,

Du 29 Juillet 1876,

TOUS LES BILLETS

—SONT—

Vendus pour des greenbacks

TOUS LES LOTS

—SONT—

Payés en Or.

On demande des agents pour tous les Etats, tous les comtés, toutes les villes et tous les villages de l'Union.

On exigera d'excellentes recommandations

qui doivent invariablement accompagner les demandes d'emploi

—ADRESSÉES A LA—

Compagnie de Loterie de la Louisiane

Nouvelle-Orléans.

Toutes les lettres auxquelles on ne répondra pas seront considérées comme équivalant à un refus.

ASSURANCES

Compagnie d'Assurance de l'Union de la N le-Orléans.

DIX-NEUVIÈME ÉTAT

De situation de la Compagnie d'Assurance de l'Union de la Nlle-Orléans, publié conformément à la loi et à la charte de la Compagnie.

Montant de primes reçues dans l'année expirée le 30 avril 1876:

Primes de feu		$78,474 37
Primes de rivières		11,878 36
Primes de mer		7,276 53
		$97,629 06
En moins—primes remboursées		1,738 24
		$95,890 82
Primes payées dans l'année:		
Pertes par le feu	$9,701 77	
Pertes sur les rivières	8,781 79	
Pertes sur mer	1,937 76	
	$20,421 32	
Réassurances	2,457 51	
Loyer	1,999 98	
Taxes	5,565 93	
Réfaction (rebate)	9,722 81	
Dépenses, escompte et intérêt	6,383 13	
Réservé pour risques non expirés	23,568 00	—70,119 68
		$25,771 14

L'actif de la Compagnie est comme suit:

Prêts garantis	9,359 67
Prêts garantis par hypothèque	19,404 93
Effets à recevoir pour primes	5,329 69
Actions, bons et autres garanties	149,701 66
Propriétés foncières	10,651 58
Primes en voie de recouvrement	17,137 38
En caisse	37,753 93
	$249,339 14

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

A. CHIAPELLA, Président.
J. M CRAWFORD, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nlle-Orléans.

Signé, sous serment, pardevant moi, ce 5 mai 1876.

JAS. FAHEY, Notaire Public.

Les directeurs ont déclaré un dividende de dix piastres par action, payable à dater de lundi, 8 mai.

—Directeurs—

V. MAIGNAN,	H. GALLY,
A. BONNECAZE,	J. BAYLE,
B. SALOY,	A. R. BROUSSEAU.
H. LABASSE,	L. D. SARPY,
	A. CHIAPELLA.

7mai—1m

LEON QUEYROUZE. OSCAR BOIS

QUEYROUZE & BOIS,

MARCHANDS EN GROS DE GROCERIES, VINS, LIQUEURS ET Toutes sortes de Produits de l'Ouest. Aux Magasins Bleus, Coin Vieille-Levée et Bienville, Nlle-Orléans

Commercial Insurance Company of New-Orleans.

Au No 120 de la rue de la Commune.

DIXIÈME ÉTAT ANNUEL.

Conformément aux réquisitions de sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

Primes de l'année, expirée le 31 mars 1876.

Feu	$52,203 07	
Mer	6,460 75	
Rivières	57,348 44	$117,032 26
Plus—Risques non expirés le 31 mars 1875	17,200 00	$134,232 26
Payé—		
Pertes par le feu	$22,041 86	
" sur mer	36 97	
" sur la rivières	$7,031 46	$79,110 41
Réfaction (rebate)		16,168 09
Réassurances, taxes, moins loyer, dépenses casuelles, frais, profits et pertes, intérêts		26,274 02	$122,657 12
Réservé pour primes non expirées		11,575 13

ACTIF.

Effets à recevoir	$223,938 33	
Mobilier	4,993 93	
Actions Harbour Boat	3,350 00	
Actions de banques et de compagnies d'assurances	7,637 22	
Bons de la ville	1,220 00	
En suspend	960 95	
Comptes à recouvrer	18,790 42	
En caisse	45,676 66	$306,626 50

Ce qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

L. H. OGLESBY, Président.
WALTER HUNTINGTON, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Ville de la Nouvelle-Orléans.

Signé, sous serment, par devant moi, ce 31 mars 1876.

EDWARD IVY, Notaire Public.

1avril—1m

Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle de la Nlle-Orléans.

RAPPORT ANNUEL—1875.

Le Conseil d'administration arrivé au terme de la mission qui lui a été confiée, a l'honneur de présenter aux sociétaires, le résumé de ses travaux pour l'année qui vient de s'écouler (28 novembre 1875.)

COMITÉ DE FINANCES.
Rapport du Trésorier.

La balance en caisse au 29 novembre 1874 était de			$ 1,002 76
Reçu depuis cette époque pour quotités et admissions			10,813 50
Total des recettes			$ 11,816 26
A déduire pour les dépenses pendant la même période:			
Assurance de l'Asile et de son contenu		46 76	
Waterworks		30 00	
Taxes de drainage		65 90	
Gardien de l'Asile		2,668 70	
Médecins		1,519 50	
Pharmaciens		1,447 51	
Collecteur (sa commission)		854 50	
Secrétaire		250 00	
Annonces et frais de bureau		150 90	
Bons de secours		2,104 50	
Fournitures, ustensiles et lingerie		195 67	
Provisions		507 43	
Réparations à l'Asile et au tombeau		225 20	
Gaz et charbon		169 80	
Inhumations		298 00	
Funérailles		523 00	—$ 11,48 39
Balance en caisse le 28 novembre 1875			$ 767 8

Caisse de Bienfaisance:

Le 29 novembre 1874, la balance en caisse était de	$ 917 80		
Reçu pour quotités de membres honoraires	$ 138 00		
Net produit du Pique-Nique, (Juillet 1875)	471 58	609 58	$ 1,527 38
A déduire:			
25 admissions à $11 00	275 00		
Aux inondés de France	200 00		
Collecteur (sa commission)	8 16		483 16
Balance en caisse			$ 1,044 22

Actif de la Société: L'Asile, ses dépendances, son contenu et ses tombeaux................$ 73,330 00

A déduire:
50 actions à $10.00.........soit 500 00

Actif net: $71,830.00

EFFECTIF DE LA SOCIÉTÉ.
Rapport du Comité d'Admission.

Le 29 novembre 1874 la société se composait de	1093 membres	
Admis depuis cette époque	108	1201 membres
Sur lesquels il faut déduire:		
Membres honoraires	18	
Démissionnaires	5	
Rapatrié en France aux frais de la Société	1	
Expulsé	1	
Décédés à l'Asile	13	
Décédés à domicile	18	
Rayés aux assemblées générales	96	152
Effectif actuel		1049 membres
Classés ainsi qu'il suit:		
Sociétaires exempts de quotités	3	
Membres honoraires	2	
Pensionnaires à l'Asile	3	
Sociétaires suspendus	14	
Fils de Sociétaires	29	
Veuves de Sociétaires	62	
Membres actifs	934 total égal 1049 membres	

Comité de secours.

Le Comité a délivré pendant l'année 418 1/2 bons de secours représentant la somme de......$2,104 50

Service médical.

Le rapport du Dr Tonatre, chargé du service médical de l'Asile, constate qu'il a soigné 211 malades qui y ont séjourné 2610 journées.

Pour le 2nd District, le Dr H. D'Aquin a donné ses soins à 585 malades qui ont nécessité 2098 visites.

Le Dr A. W. de Roaldès, chargé du 1er et du 4ème districts, a soigné 227 malades et a fait 974 visites.

Le service du 3ème District, qui est confié aux soins du Dr A. de Roaldès père, a soigné 164 malades qui ont nécessité 639 visites.

Le service administratif pour l'année 1876 se compose ainsi qu'il suit, d'après le procès verbal d'élection du 28 Novembre:

MM. J. Schweitzer, président, rue Royale 166.
M. Manadé, vice-président, rue Vieille-Levée 89.
N. Bouvier, trésorier, rue Ste. Anne 43
J. P. Carrère, rue Peter 3 } Formant le comité de finance
L. Monant, rue du Maine 122 }
J. Rivard, rue Bourgogne 120 } Formant le comité d'admis.
J. Soudain, rue d'Orléans 211 }
J. Leblanc, rue Vieille Levée 265.
A. Maillhes, rue Poydras 270.
J. P. Dutrey, Marché Dryades 47, 49
G. Villeneuve, rue Orléans, coin Villeré.
C. Gouz, rue des Français 123
[Formant le Comité de Secours.

L'attention des Sociétaires est appelée sur les nouvelles limites adoptées pour les soins médicaux à domicile:

Pour la partie supérieure de la ville:

De la rue Jackson jusqu'à la rue d'Orléans (les deux côtés) jusqu'à la rue Broad.

Pour la partie inférieure: A partir de la rue d'Orléans jusqu'à la rue Pologne. Dans le 2ème District jusqu'à la Station des chars de la rue du Maine. 3ème District, sur la rue des Français jusqu'au Canal Marigny.

Le Conseil, en terminant ce rapport, informe les Sociétaires des nominations qu'il a faites pour cette année.

Secrétaire—L. SIMON, Encoignure Chartres et Toulouse, chez Mr Rouyer ou 275 rue Ste-Anne.
Collecteur—P. P. CHABERT, 534 rue de Chartres.
Gardien de l'Asile—J. P. DUBARRY,
Médecin—Pour l'Asile, Dr J. TOUATRE.

Pour la partie supérieure de la ville—DR. A. W. de ROALDÈS, résidence, 415 Decatur. Office coin Magasins et Natchez.

Pour la partie inférieure de la ville—Dr. H. D'AQUIN, 49 rue des Remparts.

Les Pharmaciens sont les mêmes que pour l'année dernière.

Par ordre du Président, J. SCHWEITZER.
Le Secrétaire L. SIMON.
Nouvelle Orléans, 23 décembre 1875

VENTES JUDICIAIRES

M. L. Block vs A. Bonnet.

SIXIEME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No. 2,810—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, cinq de juin 1876, à 10 heures 1/2 A. M. sur les lieux ci-après désignés, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Le fonds d'un magasin de bijoux situé au No 65 rue Royale, entre celles Bienville et Conti dans le Deuxième District de cette ville, suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

EUGENE WAGGAMAN,
24mai—3f. Shérif de la Paroisse d'Orléans.

Herman Schroeder vs. Manuel Davilla.

SIXIEME COUR DE DISTRICT de la Paroisse d'Orléans.—No 8,704.—En vertu d'un writ de saisie et de vente à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI, six de juin 1876, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

UN TERRAIN situé au Troisième District de cette ville, désigné par le numéro Un, dans l'îlet borné par les rues des Bons-Enfants, d'Amour, des Poètes et Musique, d'après un plan dressé par L. H. Pilié, ci-devant voyer, daté du 9 mai 1823 et déposé en l'étude de L. T. Caire, ci-devant notaire public en cette ville. Le dit terrain mesure vingt-neuf pieds trois pouces de face à la dite rue des Bons-Enfants, sur une profondeur de cent vingt sept pieds dix pouces, mesure américaine.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de John H. Brown, suivant acte en date du 16 novembre 1866, au rapport d'Edouard Barnett, alors notaire public en cette ville.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

EUGENE WAGGAMAN,
5 mai—3f. Shérif de la Paroisse d'Orléans

Magasin Pontchartrain d'articles à bon marché.

Le Pontchartrain Cheap Store.

Tenu par

J. A LACROIX,

Au coin des rues Français et Victoire.

BOTTES ET SOULIERS

de toute espèce pour dames, messieurs, demoiselles et enfants.

On trouvera toujours chez moi, un assortiment complet d'articles de premier ordre offerts à des prix qui défient la concurrence.

Les acheteurs sont priés de venir examiner mon stock avant de faire leurs achats ailleurs.

Ma devise est:

Ventes rapides et légers bénéfices.
8fév76—1an.

LOUISIANA SAVINGS BANK —AND— Safe Deposit Company.

Au No 51 de la rue du Camp.

CAPITAL..........................$500,000

E. C. PALMER, président.
JAS. JACKSON, vice-président.

—DIRECTEURS—

ED. CONERY,	FRED. WING,
J. H. KELLER,	W. S. THOMAS,
DAVID WALLACE,	JAS. JACKSON,
	E. C. PALMER.

Le capital de la banque est une garantie pour les déposants. L'institution reçoit des dépôts de cinquante cents et au delà et paie un intérêt de six pour cent. Dépôts reçus tous les soirs de six à sept heures.

12 oct 75—1 an. JOHN WALTON, caissier.

GERMANIA INSURANCE COMPANY

BUREAUX No 124 DE LA RUE DE LA COMMUNE,

NLLE-ORLEANS.

INCORPORÉE EN 1866,

ASSURE CONTRE LES RISQUES DE FEU, DE MER ET DE RIVIÈRES,

H. ZUBERBIER, Président.
PH. W. DIELMAN, Vice-Présid.
EMIL MAIER, Secrétaire.
H. KNOTZSCH, Inspecteur.

DIRECTEURS:

J. Armbruster	G. H. Braughn,	H. Curtius,
C. Del Bondio,	P. W. Dielmann,	L. Godchaux,
A. Gaiser,	L. Grunewald,	J. Hassinger,
G. Juergens,	J. Kohn,	J. F. Krantz,
G. L. L. Mayer,	H. Oerting,	Paul Lettelier,
H. Bedwitz,	Frank Lewis,	H. Schulz,
R. F. Theurer,	Frank Vatter,	J. J. Weckerling
J. A. Webert,	H. Zoberbier,	F. M. Ziegler.

8juin—1 an

Compagnie d'Assurance de l'Union de la Nlle-Orléans.

Au No. 3 de la rue Carondelet,

A côté de la banque Nationale de l'Union.

Cette compagnie incorporée en 1857, assure contre les risques de mer, de rivières et d'incendie. Elle règle et paie promptement les pertes.

A. CHIAPELLA, Président.
J. M. CRAWFORD, secrétaire.

—DIRECTEURS—

Victor Maignan	A. R. Brousseau,
L. D. Sarpy,	A. Bonnecaze,
B. Saloy,	H. Labasse,
J. Bayle,	H. Gally,
	A. Chiapella.

13fév76—1an

NEW ORLEANS SAVINGS INSTITUTION

156 rue du Canal.

OFFICIERS:

D. URQUHART.	Président.
THOS. A. ADAMS,	1er Vice-Président,
THOS. A. CLARKE,	2nd.
CHAS. J. LEEDS,	3ème
CHAS. KILSHAW,	Trésorier.

DIRECTEURS:

Thos. A. Adams,	Geo. Jonas,
Thos. A. Clarke,	J. O. Gaines,
C. J. Leeds,	C. Schneider,
S. Jamison,	Carl Kohn,
A. Moulton,	T. L. Bayne,
E. A. Palfrey,	D. Urquhart.

2mars 76—1an.

Société Française de Bienfaisance Mutuelle de Jefferson.

Janvier 12 1876.

A l'élection annuelle, tenue le 10 janvier 1876 les officiers suivants ont été élus pour servir pendant l'année courante:

Président, CHERI VERNEUIL.
Vice-président, PIERRE GENDRE.
Trésorier, PAUL DUFRECHON.
Secrétaire, JOSEPH NEGUELOUA.
Collecteur, JAS. BARBREE.

DIRECTEURS:

Comité de Finance.

J. P. Ronede, chairman; Martin Besanthraux, Jean Dutrey.

Comité de Secours.

Jean Mailhes, chairman; Bernard Tujague, Wm. Maylie, A. Combonzou, D. Pihlel, Julien Vezin.

Comité Arbitral.

A. Cambonzou, Louis Vignes, Jean Marie Abadie.

Maître de cérémonies, Bazile Dabal.
Grand Maréchal, Léon Redon.
Premier Assistant, Georges Lentz,
2nd Joseph Laguens,
3me H. Guerchoux (aux Abattoirs.

Docteur C. A. GAUDET, pour le haut de la ville depuis les Champs-Elysées jusqu'à la limite supérieure de la ville.

Pharmaciens.

1 J. G. Mattingly, encoignure Magasins et Napoléon Avenue.
2 J. Pfefferle, rue Tchoupitoulas No 1435.
3 Marx Levy, encoignure Magasins et Louisiana Avenue.
4 François Fecker, encoignure Tchoupitoulas et Sixième.
5 F. O. Greve, encoignure Jackson et Magasins.
6 Emile Sauter, encoignure Joséphine et Magasins.
7 J. B. Lavigne, encoignure Bassin et Poydras
8 P. Barthe, encoignure Dauphine et Ursulines.
9 A. P. Levesque, aux Casernes.

JOS. NEGUELOUA, Secrétaire.
13 janv—71

RAPPORT ANNUEL DE LA Société de Bienfaisance Mutuelle du Pélican.

Pour l'année expirée le 10 janvier 1876.

RAPPORT DU SECRÉTAIRE.

Etat de la Société le 11 janvier 1876.

Membres actifs	134
" honoraires	10
Admissions, membres actifs	37
Expulsions, "	22
Décès, "	1

Etat actuel de la Société.

Membres actifs	142
" honoraires	10

Rapport du Comité de Secours.

Visites et secours à 40 membres.	
Secours en argent, hebdomadaires ou mensuels	$330 00
Honneurs funèbres et dépenses	155 00
Total	$485 00

Rapport du Secrétaire des Finances.

Du par des membres	$132.00

Rapport condensé du Trésorier.

En caisse le 10 janvier 1875	$ 2,075 83
Reçu de membres, pour quotités, assessements et amendes	1,933 24
Reçu d'autres sources	132 16
Total	$ 4,141 24
Dépenses par comité de secours	$ 465 00
Dépenses par divers	804 94—$ 1,269 94
En caisse ce jour	$ 2,871 30

Actif de la Société.

En caisse	$ 2,871 30
Effets à recevoir	399 93
Propriété foncière	710 00
Meubles et autres effets mobiliers	1,034 75
Total	$ 5,015 98

Passif—Aucun.

Election pour l'année 1876.

Président, Hon. Juge A. L. TISSOT.
Vice-Président, Dr EMILE DOUMEING.
Secrétaire, FRANK LEEFE.
Secrétaire des Finances, ELIE LAMBERT.
Trésorier, GEO. E. FORSTALL.
Grand Maréchal, A. N. HÉBERT.
Médecin, Dr EMILE DOUMEING.
Pharmaciens—P. BARTHE.
VALAIN VIGNAUD.
F. H. VON GOHREN.
A. J. BEBET.

16janv—1f

Union Française.

Rapport annuel des opérations de la Société du 1er décembre 1874 au 1er décembre 1875.

Inscription sur les registres des personnes sollicitant du travail.

Hommes	209
Femmes	58—soit 267

Sur lesquelles le Bureau a placé tant en ville qu'à la campagne.

Hommes	164
Femmes	46—soit 210.

Divers malades se sont adressés à nous. Ils ont été visités par l'un des médecins de l'Union: Messieurs A. Landry, Havá, de Bausset, et de Villeneuve. Leurs soins ainsi que les médicaments fournis par Mr A. Jas, pharmacien l'ont été à titre gratuit. La société offre à ces messieurs ses sincères remerciement.

Le cours d'anglais a continué à marcher régulièrement 3 fois la semaine et a été suivi par une moyenne de 12 à 15 individus.

Recettes.

En caisse le 1 décembre1874	$ 813 80.	
Collections pendant l'année	1110 85	$1924 65

Dépenses.

Bons de secours délivrés donnant droit à 203 logements et 406 repas	$ 122 35	
Secours en argent	44 90	
Aux inondés de France	50 00	
Cours d'anglais, (professeurs)	177 00	
Employé, location du bureau, frais divers, annonces, imprimés	891 10	
	167 13	$1453
En caisse le 1er Décembre 1875		$ 472 17

J. B. MONDIEGT, Secrétaire.

3déc—4f J.V.S.D.

VENTES A L'ENCAN

PAR PLACIDE J. SPEAR

VENTE PÉREMPTOIRE DE PROPRIÉTÉS améliorées de valeur, dans le Deuxième District, pour effectuer un partage entre les héritiers de Moret et LeBlanc.

UNE RESIDENCE en briques à trois étages, No 145 rue des Remparts, entre Toulouse et St-Pierre.

UNE MAISON double, No 225 rue Robertson, entre Ursulines et St-Philippe.

PAR PLACIDE J. SPEAR, encanteur, Bureaux, No 146 de la rue Royale.—SAMEDI, 10 juin 1876 à midi, il sera vendu à la Bourse des Négociants et des Encanteurs rue Royale, entre Douane et Canal, pour effectuer un partage entre les héritiers de Moret et LeBlanc.

UN CERTAIN LOT DE TERRE, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, désigné par le No 3 de l'îlet 72, borné par les rues Robertson, Claiborne, Ursulines et St-Philippe, mesurant 33 pieds de face à la rue Robertson, sur 127 pieds 11 pouces 5 lignes de profondeur, entre lignes parallèles. Les améliorations consistent en une maison double, en bois, contenant quatre chambres et quatre cabinets, quatre citernes, cuisine à deux étages, ayant quatre chambres, bâtisse dans la profondeur, avec deux chambres, lieux d'aisance, &c. Cette propriété porte le No municipal 225, rue Robertson.

UN LOT DE TERRE avec bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Deuxième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Remparts, Toulouse, St-Pierre et Bassin, désigné par le No 10, mesurant 20 pieds de face à la rue des Remparts, sur 60 pieds de profondeur. Les améliorations consistent en une résidence en briques, à trois étages, contenant deux chambres à chaque étage, une cuisine à trois étages, en briques, avec quatre chambres, le tout couvert en ardoises, lieux d'aisance, water-works, &c. Cette propriété porte le No municipal 145 rue des Remparts.

Termes et conditions—Moitié comptant, le reste à un et deux ans de crédit, en billets portant hypothèque spéciale avec lien du vendeur et privilège et intérêt de huit pour cent par an, de la date à parfait paiement, ainsi que la clause de cinq pour cent pour honoraires d'avocats dans l'éventualité de poursuites judiciaires pour le paiement des dits billets. Les bâtisses devront être tenues assurées et les polices transférées aux parties intéressées, ainsi que toutes les autres clauses usuelles. Les billets devront être divisés en coupons, si on le désire. Les acquéreurs auront à payer en sus du montant de l'adjudication les taxes de 1876, actuellement exigibles, et seront requis de faire un dépôt de dix pour cent sur le montant de l'adjudication, au moment de la vente.

Les actes de vente pardevant F. D. Seghers, notaire public, aux frais des acquéreurs.

30mai—30, 4 jusq. la vente.

PAR D. E. MORPHY & SON.

Vins, Liqueurs et Installations de bureau,

PAR D. E. MORPHY & SON—A. E. Morphy encanteur.—Il sera vendu SAMEDI, 3 juin 1876, à onze heures et demie du matin, au magasin No 48 rue Decatur (ci-devant Ville Levée).

400 caisses de vins liqueurs et cordiaux.

Aussi—Bière, vinaigre, 2 grands filtres à sirop, un coffre-fort, installations de bureau et 400 cruchons français pour curaçao.

Conditions—Comptant. 2juin—

Vente positive et sans réserve de Cow Peas.

PAR D. E. MORPHY & SON—A. E. Morphy, encanteur. Il sera vendu le VENDREDI, 2 juin 1876, à 10 1/2 heures A. M., sans aucune réserve, à l'entrepôt Mississippi, rue Fulton, entre Julie et St-Joseph.

642 sacs de Cow Peas.

Conditions—Comptant. 28 mai.

PAR MACON, ELLISON & CO.

Occasion pour les travailleurs d'avoir des demeures.

Soixante-quatorze terrains situés dans le troisième district, dans un quartier très peuplé, derrière la presse à coton de la Levée.

Termes longs et extraordinairement faciles.

PAR MACON, ELLISON & Co., Albert Paul, encanteur.—Bureaux, No. 29 de la rue Carondelet—SAMEDI, 10 juin 1876, à midi, à la Bourse d'encan St-Charles, il sera vendu à l'enchère publique—

SOIXANTE-QUATORZE TERRAINS DE PRIX, situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues suivantes: Bons-Enfants, Marais, Presse à Coton, Montégut, Urquhart, St. Ferdinand, Villeré, Robertson et Claiborne. La terre est haute et le voisinage bien amélioré.

—Egalement—

UN CERTAIN TERRAIN situé dans le même district, dans l'îlet compris entre les rues Casacalvo, St. Ferdinand, Moreau et Montégut. Le dit terrain a environ 60 pieds de face à la rue Casacalvo, sur environ 60 pieds de profondeur.

Conditions—Un quart comptant; le reste à un crédit de 1, 2, 3, 4 et 5 ans, 6 pour cent d'intérêt et les autres clauses et garanties habituelles.

Les actes de vente pardevant James Fahey, aux frais des acquéreurs. 28 mai—4, 10 juin.

ELITE CLUB ROOM,

40..........Rue St-Louis..........40

Entre Chartres et Passage de la Bourse.

Vins fins, Liqueurs, Bière, &c.

BOISSONS A 10 CENTS LE VERRE.

19déc—1an

PROCESSIONS!

MONSIEUR B. NONNON,

COSTUMIER de l'Opéra de Paris, (France), fournisseur de S. M. L'EX-REINE D'ESPAGNE, fournisseur de S. M. le ROI des PAYS BAS, fournisseur des Processions Carnavalesques des Etats Unis.

A l'honneur de prévenir Messieurs les Présidents et Membres des Comités des PROCESSIONS DU CARNAVAL, qu'il sera à la Nouvelle-Orléans le 25 Mai prochain, et qu'il se rendra à la disposition des Sociétés.

Lui écrire, RESTAURANT ANTOINE, 65 rue St-Louis.

2avril—2mDMarJ Nlle-Orléans.

PARIS AU PETIT SAINT-THOMAS.

27, 29, 31, 33, et 35, rue du Bac.

et 25, rue de l'Université (Près les Tuileries.)

Cette maison qui compte plus de soixante années d'existence, est universellement connue et réputée comme établissement de confiance de premier ordre et vendant à très bon marché.

Dans ses immenses magasins, que le voyageur ne peut se dispenser de visiter, se trouvent réunis les assortiments les plus complets de Soieries des premières fabriques: Bonnet, Tapissier, Ponson, etc.; les Hautes nouveautés en Etoffes de Fantaisie et Lainages, Châles, Confections et Costumes pour dames, Lingerie, Dentelles, Bonneterie, Ganterie, Toiles, Etoffes pour Ameublement, Tapis, Mercerie, Articles de Paris, Parfumerie. etc. etc.—English Assistants

PARFUMERIE EXTRA-FINE DE RIGAUD ET Cie

8, RUE VIVIENNE, A PARIS

SAVON MIRANDA

AU SUC DE LYS ET DE LAITUE

Le plus onctueux, le mieux parfumé de tous les savons de toilette.

TOLUTINE RIGAUD

Nouvelle eau de toilette, supérieure aux eaux de Cologne et aux vinaigres les plus estimés.

CRÈME DENTIFRICE RIGAUD

Elle supprime les poudres et opiats employés jusqu'à ce jour, donne aux dents la blancheur de l'ivoire et est la seule recommandée par les médecins. Elle ne contient aucun acide.

DENTORINE RIGAUD

Cet élixir dentifrice à base d'arnica, raffermit les gencives, parfume agréablement la bouche, prévient la carie des dents et facilite la circulation du sang.

POMMADE MIRANDA

Pour la conservation et la beauté des cheveux.

BOUQUET de MANILLE

EXTRAIT DE KANANGA ET D'YLANGYLANG

Nouveaux et délicieux parfums pour le mouchoir extraits de fleurs du Japon et de Manille

COLORIGÈNE RIGAUD

En 3 ou 4 jours, il rend aux cheveux leur couleur primitive sans tacher la peau ni salir le linge. Ce produit, entièrement inoffensif, ne contient pas de nitrate d'argent.

EXTRAIT de FLEURS de LYS

Pour blanchir le teint, faire disparaître les taches de rousseur, le hâle du soleil et donner à la peau ce blanc mat si recherché des Parisiennes.

POUDRE ROSÉE

Pour remplacer la poudre de riz et préserver la peau du hâle.

PRODUITS A L'YLANGYLANG

extraits de l'*Unona Odoratissima*, parfum importé de Manille et préparé spécialement pour notre maison:

Extrait d'Ylangylang;
Bouquet de Manille;
Savon à l'Ylangylang;
Pommade à l'Ylangylang;
Huile à l'Ylangylang;
Cosmétique à l'Ylangylang;
Eau de toilette à l'Ylangylang;
Poudre de riz à l'Ylangylang;
Cold cream à l'Ylangylang;

TEINTURE JAPONAISE AU KANANGA

POUR LA COLORATION PARFAITE ET SANS REFLET DE LA BARBE ET DES CHEVEUX

Cette préparation est la plus rapide et la plus parfaite de toutes les teintures connues jusqu'à ce jour; elle teint instantanément les cheveux et la barbe, en leur conservant leur brillant et leur souplesse naturels; elle est inoffensive et présente beaucoup de facilité dans son emploi.

Dépôts à la *Nouvelle-Orléans*: Wheelock-Finlay and Co, Hébert, Miret et Pinsard.

VENTES A L'ENCAN.

PAR M. W. NEWMAN.

Grand assortiment de bottes et souliers.

PAR M. W. NEWMAN, encanteur. Il sera vendu, VENDREDI [illegible] heures du matin, à sa salle d'encan [illegible] la rue de la Douane, entre les rues Chartres et Vieille Levée—

Un grand assortiment de Bottes et Souliers.

Conditions—à la vente.

PAR O. VALETON.

Eau de fleurs d'orangers. Cèpes à l'huile. Bouchons.

Pour le compte de qui il appartiendra.

PAR O. VALETON, encanteur. SAMEDI, 3 juin, à 11 heures du matin, il sera vendu aux Nos 93 et 95 rue des Magasins—

10 caisses Eau de fleurs d'orangers.
1 caisse Cèpes à l'huile.
1 balle de 20,000 bouchons.
Conditions—Comptant.

Sardines!! Sardines!! Sardines!

Pour le compte de qui il appartiendra.

PAR O. VALETON, Encanteur—Bureau 93 et 95 rue des Magasins.—SAMEDI, 3 juin, à 11 heures du matin, il sera vendu au magasin Nos 93 et 95 rue des Magasins—

299 caisses de 100 1/4 boîtes sardines, marques Torrien aîné,
26 caisses Lait Condensé, anglais.
Conditions—comptant.

NOUVEAUX REGLEMENTS DE DOUANE.

Le secrétaire du Trésor a approuvé les nouveaux règlements que nous donnons plus bas, et qui sont relatifs à l'entrée des bagages des voyageurs arrivant de l'étranger aux Etats-Unis. Une circulaire à ce sujet va être adressée à tous les fonctionnaires de la douane des ports, sera imprimée. Voici les règlements en question:

Département du Trésor, Washington, 15 mai 1876.

Conformément aux clauses de l'article 2,799 des Revised Statutes, les personnes arrivant aux Etats-Unis devront déclarer les objets de toilette et autres à leur usage personnel, les livres et les instruments relatifs à leur profession, les outils employés dans leur métier, et faire le serment prescrit par le dit article. La déclaration demandée pourra ne contenir qu'une description sommaire des "objets de toilette," des livres et instruments, etc., en indiquant toutefois la nature de l'occupation, de la profession ou du métier, pour lesquels ces livres, instruments, etc., sont employés.

Une déclaration particulière devra être faite également pour tous les articles ayant des droits à payer, s'il s'en trouve, dans les bagages d'un passager, et le serment prescrit par les articles 2 et 12 de la loi du 22 juin 1874 devra y être annexé. Cette déclaration spécifiera chaque article, ou quand il y en aura plus d'un de la même espèce ou qualité, en donnera la quantité exacte de façon qu'on puisse la vérifier promptement, et le prix acquitté ou la valeur sur le marché étranger devra être inscrit dans la colonne destinée à cet objet, en regard de chacun des articles. Le taux et le montant des droits à payer seront portés dans les colonnes spéciales par les employés de la douane.

Les inspecteurs de la douane vérifieront avec qu'une déclaration des bagages soit faite par chaque passager du cabine et entrepont, et enregistrée à la douane. Cette déclaration sera examinée dans les bureaux de l'inspecteur et contrôlée au moyen de la liste des passagers des steamers avant d'être enregistrée. Si une déclaration manque, une enquête sera faite, et l'employé qui aura examiné les bagages sera responsable de la dite déclaration.

Dans aucun cas, il ne sera permis aux personnes non munies d'une autorisation de supprimer une déclaration de bagages lorsqu'elle aura été enregistrée.

Les collecteurs de la douane procureront des imprimés pour les déclarations de bagages, et ils ont l'ordre de donner aux passagers toutes les facilités possibles pour se procurer les informations relatives aux exigences de la loi et aux règlements qui concernent l'entrée des bagages.

Dans ce but, un nombre suffisant d'imprimés sera délivré par l'inspecteur aux steamers partant des Etats-Unis pour l'Europe, pour servir aux déclarations des bagages des passagers à leur voyage de retour. Les officiers de ces steamers sont priés, en conséquence, de venir en aide au département pendant la traversée à chaque passager un de ces imprimés, afin que les voyageurs aient le temps de faire la déclaration avant l'arrivée du navire au port.

Comme il est important que toutes les prescriptions relatives au paiement des droits sur les articles importés soient exécutées, recommandation est faite aux employés de la douane de les exécuter strictement et impartialement aux règlements mentionnés plus haut.

(Signé) C. F. HERNAM,
Secrétaire du Trésor par intérim.

LA LOI NOUVELLE SUR LES IMPOTS

Voici le texte de la nouvelle loi adoptée par le Congrès sur les impôts, avec les amendements qu'y ont été introduits par la Chambre.

Article 1er.—A partir de la promulgation de la présente loi, il sera perçu sur les spiritueux distillés fabriqués dans les Etats-Unis une taxe de quatre-vingt dix cents par gallon contenant 50 degrés d'alcool, ou par gallon de tout spiritueux contenant moins de 50 degrés.

Cette taxe sera payée par le distillateur, le propriétaire ou le détenteur des spiritueux avant leur enlèvement de l'entrepôt attaché à chaque distillerie.

La partie de l'article 3,251 des *Revised Statutes* des Etats-Unis qui ne s'accorde pas avec la présente disposition est abrogée.

Article 2.—L'article 3,368 des *Revised Statutes* est modifié ainsi qu'il suit: rayer les mots "vingt cents la livre" et les remplacer par les mots "vingt-quatre cents la livre." En même temps, l'article 3,369 des *Revised Statutes* est amendé par la substitution du mot "six" au mot "cinq" partout où il se trouve, et par la substitution du mot "soixante-quinze" au mot "cinquante."

N. B.—Cette disposition fixe à 24 cents la livre l'impôt sur le tabac, à 6 par mille la taxe sur les cigares et à $3.75 par mille la taxe sur les cigarettes.

Toutefois l'accroissement d'impôt stipulé par le présent article ne s'appliquera pas au tabac, aux cigares ou aux cigarettes sur lesquels la taxe fixée par la loi existante aura été payée au moment de la promulgation de la présente loi.

ARTICLE 3.—Il sera perçu sur les mélasses, les mélasses concentrées, les débris de sucrerie, les sirops de jus de canne, les melados et les sucres classés d'après l'étalon hollandais de couleur, à leur importation des pays étrangers, un droit additionnel égal à vingt-cinq pour cent des droits qui sont maintenant imposés par l'article 2,504 des *Revised Statutes* sur les différentes classes d'articles désignés ci-dessus.

Le melado ou concentré ou concrete sera à l'avenir classé comme sucre et paiera les droits suivant l'étalon hollandais de couleur; et le melado sera défini comme un article obtenu pendant la fabrication du sucre, c'est-à-dire du jus de canne cuit jusqu'au point de devenir du sucre, et contenant tout le sucre et toute la mélasse produits par l'ébullition, sans avoir été l'objet d'aucune clarification.

Tout produit de la canne à sucre importé dans des sacs, des nattes, des paniers et non dans des caisses ou barils sera considéré comme sucre et taxé en conséquence.

Il est prescrit en outre que le Secrétaire sur le sucre raffiné [illegible] l'article 2,059 des *Revised Statutes*, soit diminué d'un pour cent seulement. Le montant de cette réduction sera retenu par les Etats-Unis.

Article 4.—Est abrogée la partie de l'article 2,503 des *Revised Statutes* qui porte que quatre-vingt-dix pour cent seulement des divers droits imposés sur certains articles d'importation par l'article 2,504 seront perçus. Les divers droits établis par le dit article 2,504 seront perçus sans réduction des dix pour cent dont il est parlé dans l'article 2,503.

ARTICLE 5.—L'accroissement de droits décrété par la présente loi ne s'appliquera à aucune marchandise embarquée sur des navires et se trouvant en route pour les Etats Unis à la date du 10 février 1875; il ne s'appliquera pas non plus aux marchandises en dépôt dans les entrepôts et les magasins publics à la date de l'adoption de cette loi.

ARTICLE 6.—Aucun des articles de la loi du 8 février 1875 ne sera interprété de manière à imposer un droit sur les étamines à bluter admises précédemment en franchise ou à exiger l'emploi de timbres mobiles sur les livrets de caisses d'épargne [illegible]

Liste des Lettres Etrangères restant au Bureau de la Poste, le 28 mai 1876.

OUVERT, LE DIMANCHE DE 10 HEURES DU MATIN A midi jusqu'à nouvel ordre.

La personnes réclamant leurs lettres sont priées de dire si elles sont annoncées.

Antonio Francisco,	Moring Antonio Pianella
Barthola Rafael R.	Onsfaldt Etienne
Barker J.,	Prat Jean
Buono Francisco,	Paolo Melchore Antonino
Bonnet Prosper Jean	Peregras Francisco
Brun Emile ou Bruno	Pol Marcel L
Delahaye Wilhaw F.	Raimond Louis
Delahaye Emile Ant.	Raid J J
Deneau Jules	Salomon Frankel
De Villavaso Ernest	Serls Pierre
De Lelamendi Franc.	Scalino Paolo
Dapond Gabriel	Sorrhu Eugène
Eny Jean	Triolo Antonino
Fernandez Vicente G.	Thomasson Joseph
Huart Jules Eugène	Tuaon Louis
Ingnarsiola Lorenzo	Xivecovich Giovanni pour Luca Jovanovich
Jacquinet Paul Louis	
Lopez Gennaro	
Maimenna Smith	
Mailhes Jean	

INITIALES.

P... Charles Edmond.

LISTE DES DAMES

Bourdin Antoine Mme.	Guillemat Marie
Bordeboure Laurent Mme	Jacques Julia Mme
Charlose E. M. Mme	Manget Mme
Grancorze Larrover Mme	

JOHN M. G. PARKER, Maître de Poste.

Pique-Nique. Pique-Nique.

ORLEANS RAILROAD COMPANY.

EN prenant les chars de cette compagnie, les personnes qui veulent se promener aux Fair Grounds auront non seulement un voyage d'agrément, mais toujours une quantité suffisante de chars à leur disposition pour l'aller et le retour. Les chars de la compagnie qui stationnent au pied de la statue de Clay, sur la rue du Canal, amènent les passagers à la porte centrale du Fair Ground comme suit:

Les chars verts directement, et les bleus par le Bayou St-Jean, passant près du parc Magnolia, les uns et les autres s'arrêtent en face de la porte centrale où se trouvent les bâtisses.

25avril—3m—6d